



Construction d'un muret dois-je aussi crépir côté voisin ?

Par **jivago4**, le **30/12/2009** à **13:40**

Bonjour,

J'habite un lotissement . J'avais un petit muret d'environ 50 cm , sur lequel était fixé un grillage . Ce muret est sur ma propriété . Contre ce grillage (coté voisin) , mon voisin avait fait pousser un haie de lauriers , adossée à la clôture .

Le voisinage étant ce qu'il est ... ce voisin a décidé d'élaguer cette haie en largeur . C'est ainsi quelle ne se trouve plus adossée au grillage , mais quelle s'en trouve écartée de 50 cm . Ceci n'étant pas très esthétique , j'ai décidé de faire réhausser mon muret à hauteur prévue généralement dans un lotissement .

Or, ce jour , je viens de trouver un mot dans ma boîte aux lettres . Mon voisin dit être en droit de réclamer le crépissage du muret de son coté . Qu'en est-il ?

D'autant que sa haie laisse à peine le passage d'une personne sur toutes la longueur du muret ...

Merci de vous lire